Faire un doctorat à distance? Thèmes pas encore abordés?

Par **Bryan97**, le **05/07/2014** à **14:08**

Bonjour,

J'aimerai savoir si vous pensez que c'est une bonne chose de faire un doctorat à distance.
J'aimerai également savoir si vous auriez idées de certains thèmes pas encore abordés en droit public.
Merci

Par **bulle**, le **06/07/2014** à **08:56**

Bonjour,

Un doctorat à distance? Qu'entendez-vous par là?

Par **joaquin**, le **06/07/2014** à **10:19**

Bonjour,

Si vous voulez parlez de téléenseignement universitaire (cours par correspondance avec soutien internet, vidéos etc + cours à l'université quelques samedis par mois), j'ai cherché moi-même à passer un master2 de cette manière et n'ai trouvé aucune université qui proposait cela. L'enseignement par correspondance universitaire s'arrête en général au master 1, comme c'est le cas par exemple pour l'université Pierre mendés France à Grenoble.
Je pense que pour un doctorat, il vous faudra fréquenter une université.

Cordialement
JG

Par **Bryan97**, le **06/07/2014** à **10:49**

Bonjour,
merci pour vos réponses.
A distance pour un doctorat selon moi c'est faire une thèse par exemple dans une université

du Nord en co-direction avec quelqu'un du Sud Université où je suis, pour bénéficier éventuellement d'un contrat doctoral.
Je voulais également savoir : le grade du directeur est important?

Par **marianne76**, le **07/07/2014** à **14:57**

Bonjour
Je ne vois pas où est la difficulté, la thèse étant un travail personnel , on peut avoir un directeur de thèse où l'on veut si le directeur en est d'accord. Des co-directions c'est assez fréquent notamment lorsqu'il s'agit de faire des thèses en droit comparé par ex.
Oui "le grade" est important comme vous dites. Si vous voulez enseigner il vaut mieux faire appel à un professeur et non à un Maître de Conférences.

Par **Bryan97**, le **07/07/2014** à **17:28**

merci pour cette réponse. Dans ce cas je vais opter pour un professeur en co-direction, car ça concerne l'interaction entre deux thèmes (un directeur pour chaque spécialité). Le seul inconvénient c'est que j'ai l'impression que des professeurs n'aiment pas les co-direction ou quand le doctorant n'est pas sur place. D'ailleurs, sur quels critères un professeur peut refuser d'encadrer un étudiant?

Par **marianne76**, le **07/07/2014** à **19:04**

Un professeur a toute latitude pour accepter ou refuser un étudiant en thèse, c'est parfaitement discrétionnaire. Si vous envisagez une co-direction il faut en parler de suite avec le professeur pour voir s'il est ok ou pas.
je l'ai vu pour une thèse pour une comparaison droit chinois droit français (il y avait donc en co-direction un prof français un prof chinois). Je l'ai vu aussi pour une thèse de droit comparé avec le canada , mais bien évidemment il faut que tout le monde soit d'accord

Par **Yn**, le **09/07/2014** à **09:48**

Je rejoins marianne76, la co-direction est requiert l'accord des deux directeurs. Tu peux bien sûr être en thèse à X et habiter à Y.

Pour le thème à traiter, c'est ton travail. Si tu souhaites une co-direction, c'est que tu as déjà une idée du sujet ou des thématiques de recherche que tu souhaiterais aborder.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés